

# DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION 2025

Fiche de présentation

Période de janvier 2025 à décembre 2025

Dossier à renvoyer avant le 28 mars 2025 (délai de rigueur)

Nom de l'association:

Commune de:

Nom du responsable légal:

Président

Directeur

Adresse du Siège social:

Téléphone:

Courriel:

Personne ayant renseigné la fiche:

Téléphone:

Courriel:

---

Jours et horaires de fonctionnement :

Indiquez les horaires

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>	<i>Dimanche</i>

Dates de  
fonctionnement

du

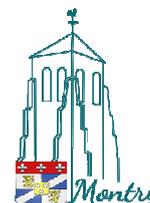
au

Nombre de semaines de fonctionnement :

Pendant l'année scolaire:

Pendant les petites vacances scolaires:

Adresses du lieu  
de pratique:



## FICHE SYNTHETIQUE RECAPITULATIVE

### Fréquentation de l'association:

Adhérents	Total
Commune	
Val d'Europe	
Hors commune	

Nombre total d'adhérents de l'association

### Documents à fournir (cochez la case)

	Oui	Non
Courier de demande de subvention		
Bilan financier (de l'année écoulée)		
Budget prévisionnel		
Attestation d'assurance		
Numéro de SIRET		
Signature CER (annexe)		
RIB		
PV dernière Assemblée Générale		
Statuts (si modification)		

### **Informations certifiées sincères et véritables**

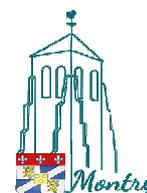
Signatures

Le:

Le représentant légal

Le maire

Françoise Schmit



## **OBSERVATIONS**

**Coller un RIB ici**

## **DOSSIERS A RETOURNER**

La version courriel des fiches présentation et synthétique est à compléter et à envoyer le plus rapidement possible

Numéro de siret :

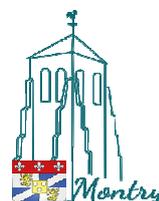
*Il est souhaitable que la saisie des informations se fasse au moyen de l'outil informatique car une version de ce document doit être envoyée à l'adresse*

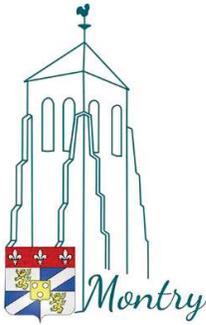
[associations@mairie-montry.fr](mailto:associations@mairie-montry.fr)

La version papier accompagnée des documents à fournir doit être déposée ou envoyée à l'adresse suivante avant le 28 mars 2025, délai de rigueur. Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas traité pour l'année de référence.

**Mairie de Montry  
Service Associations  
25 avenue de la mairie  
77450 Montry**

*Monsieur Olivier Kallas est à votre disposition pour toutes précisions complémentaires jugées nécessaires (tél : 01.64.63.44.42)*





ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et modifiant les dispositions de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, **toute association ou fondation qui sollicite l'octroi d'une subvention auprès d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial doit s'engager à souscrire un contrat d'engagement républicain.**

Le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 détermine le contenu de ce contrat, fixe ses modalités de souscription et précise les conditions de retrait des subventions publiques. Il est applicable aux demandes de subventions et d'agrément présentées à compter de son entrée en vigueur, soit **le 2 janvier 2022.**

Au regard de ces dispositions, merci de compléter les éléments ci-dessous :

Je soussignée, (nom, prénom) .....

Représentant(e) légale de l'association .....

déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Le... .....à.....

Signature du représentant légal

Lien hypertexte d'accès au contrat d'engagement républicain :

[https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=krDaWa\\_xv8DLApwY1U1ng\\_xc8Q4iGnu6iiCleEKo3-A](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=krDaWa_xv8DLApwY1U1ng_xc8Q4iGnu6iiCleEKo3-A)